

---

COMMUNE D'ELLIANT



## Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

---

---

### ACTE D'ENGAGEMENT

---

Marché de prestations intellectuelles – Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

<b>Date du marché</b>
<b>Montant TTC</b>
<b>Imputation budgétaire</b>

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

## CHAPITRE PREMIER GENERALITES

### Article 1 : objet du marché – dispositions générales

#### 1.1 Objet du marché

Le présent marché de services, passé selon la procédure adaptée suivant les dispositions de l'article 28 du Code général des Marchés publics, a pour objet la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de la révision générale du Plan locale d'Urbanisme de la commune d'ELLIANT (29 – Finistère).

La mission, confiée au prestataire, est scindée en 4 tranches et en 1 tranche ferme :

Phase 1 : Mise à jour du diagnostic et des enjeux

Phase 2 : PADD et Orientations d'Aménagement et de Programmation

Phase 3 : Elaboration du Règlement (écrit et graphique)

Phase 4 : Mise en forme du PLU pour Arrêt, enquête publique et Approbation

Cette tranche comprendra en outre la mise en œuvre et le suivi de la procédure et l'assistance au maître d'ouvrage pour l'organisation et le suivi de la concertation.

#### 1.2 Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune d'ELLIANT, pouvoir adjudicateur

### Article 2 : Contractant(s)

#### Je soussigné,

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à : (Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	1
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

- m'engage** sans réserve, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations d'assurance en cours de validité, à exécuter les prestations **d'études prévues à l'article 3.3 du présent marché** dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

**Nous soussignés,**

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input checked="" type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société :	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input checked="" type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

**nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints solidaires**, représentés par :

,

mandataire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations d'assurance en cours de validité, à exécuter les prestations **d'études prévues à l'article 3.3 du présent marché** dans les conditions ci-après définies.

## Article 3 : Offre

### 3.1 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise de l'offre ; ce mois est dénommé « mois zéro des études ». Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et du contenu de la mission.

**Cette offre de prix a une durée de validité de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.**

### 3.2 Rémunération du prestataire

#### Tranche ferme

- Montant hors TVA : €
  - TVA au taux de 20 % soit €
  - Montant TVA incluse : €
- Arrêté en lettres à

**Euros, toutes taxes comprises**

### 3.3 Répartition de la rémunération du prestataire

Tranche ferme	TOTAL en euros H.T.
PHASE 1	€
PHASE 2	€
PHASE 3	€
PHASE 4	€
TOTAL TRANCHE FERME	€

## CHAPITRE DEUXIEME : Prix et règlement des comptes

### Article 4 : Rémunération du prestataire

La rémunération du prestataire est définitive, elle est fixée à l'article 3.2 du marché.

La rémunération figurant au présent marché est exclusive de tout autre émolument ou remboursement de frais au titre de la même mission.

### Article 5 : Prix

Le prix est révisable pour chaque phase et chaque tranche, selon les modalités ci-après :

Chaque phase de la tranche ferme, fixée en valeur initiale comme indiquée à l'article 3.3 ci-avant, sera révisée en multipliant son montant par un coefficient de révision C, arrondi au millième supérieur, donné par la formule :

$$C = 0.15 + 0.85 \frac{I_{m-6}}{I_{o-6}}$$

$I_{m-6}$  : Valeur de l'index ingénierie du mois Mo Etudes (Mois d'établissement du prix) moins 6 mois

$I_{o-6}$  : Valeur de l'index ingénierie du mois M de fin de la phase de la tranche ferme, moins 6 mois

### Article 6 : Règlement de comptes des titulaires

Les sommes dues au titre de la rémunération du prestataire sont réglées sur présentation de décomptes. Elles feront l'objet de versement d'acomptes à l'issue de chaque phase de la tranche ferme, réalisée conformément à l'article 7 (délais d'exécution).

Le solde est réglé sur présentation du décompte général qui récapitule tous les éléments de rémunération et les pénalités éventuelles. Chaque acompte ainsi que le solde est majoré de l'incidence de la taxe de la valeur ajoutée.

Le délai global de paiement des acomptes et du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. En cas de retard de paiement et si le marché a été mis en œuvre dans sa plus stricte régularité, le taux des intérêts moratoires est le taux d'intérêt légal.

### Article 7 : Délais d'exécution

#### 7.1 Délais d'établissement des documents d'études (par phase)

Le contractant s'engage à fournir les documents prévus dans chaque phase suivant le tableau ci-après

Tranche ferme	DELAI
PHASE 1	
PHASE 2	
PHASE 3	
PHASE 4	
TOTAL REVISION PLU	

#### 7.2 Date de début de chaque phase

Par dérogation à l'article 13.1 du C.C.A.G. – P.I., chacune des phases débutera à la date fixée par l'ordre de service de commencer la prestation

#### 7.3 Date de fin d'exécution des phases

La date qui est prise en compte pour juger de la fin de l'exécution d'une phase est :

- Pour les phases 1, 2 et 3, la date de remise des documents inhérents à ces phases
- Pour la phase 4, la date de remise du dossier P.L.U. transmis à l'approbation du conseil municipal, incluant les modifications issues de l'enquête publique et du contrôle de légalité.

#### 7.4 Pénalités pour retard

En cas de retard, le prestataire subit sur ses créances une pénalité égale à 50 € par jour, limitée au montant de la phase correspondante. Le jugement du retard doit être jugé avec attention, n'étant pas considéré comme retard tout ce qui proviendrait des aléas provoqués par le maître d'ouvrage (transmission tardive de documents supports aux études de l'exécutant par exemple)

#### Article 8 : Modifications des conditions initiales

Conformément à l'article 20 du code des marchés publics, en cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant.

Dans tous les autres cas, un avenant ou une décision de poursuivre ne peut bouleverser l'économie du marché ni en changer l'objet.

#### Article 9 : Achèvement de la mission

La mission du prestataire s'achève au moment où le PLU est rendu exécutoire.

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision établie par le maître d'ouvrage, sur demande du prestataire, dans les conditions de l'article 27 du CCAG.-PI et constant que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

#### Article 10 : Résiliation du marché

Il sera fait, le cas échéant, application des articles 29 à 36 inclus du CCAG.-PI.

L'arrêt de l'exécution des prestations du présent marché peut également être décidé selon les stipulations de l'article 20 du CCAG.-PI

Fait en un seul original

A ..... Le  
(Mention(s) manuscrite(s) « LU et APPROUVE » signature du prestataire)

La,  
M....., .....,

#### ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Le Pouvoir Adjudicateur,

La commune de.....

M....., Maire,

A .....,

Le

**DATE D'EFFET DU MARCHÉ**

Reçu notification du marché le

La

M....., .....

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le

par

.....

Pour la Personne Responsable du marché,

M....., Maire,

A ....., le